

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 9

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« manifestement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 9 est tout à fait souhaitable mais les grands groupes risqueraient d'utiliser l'adverbe « manifestement » pour contester l'utilisation de l'article L. 420-2 du code du commerce.